

LA LETTRE nogent sur marne

JUIN 2016

BUDGET 2016

Un contexte difficile
Des engagements tenus



>> Le Stadium Christian Maudry, investissement majeur de l'année 2016, sera construit rue Jean Monnet.
Cet aménagement, attendu de nombreux sportifs, ouvrira ses portes dans le courant du 1^{er} semestre 2018.

> BUDGET 2016, FISCALITÉ MUNICIPALE	P. 2
> ÉDITORIAL	P. 3
> LE BUDGET 2016 ET L'ENTRÉE DANS LE TERRITOIRE	P. 4
> L'ÉTAT ASPHYXIE LES COLLECTIVITÉS LOCALES	P. 5
> LES GRANDES LIGNES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	P. 6>10
> INVESTIR POUR LE NOGENT D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN	P. 11>15
> BUDGET ANNEXE DES PARKINGS	P. 16
> LA DETTE	P. 16
> STATISTIQUES FINANCIÈRES	P. 17
> EXPRESSION DES GROUPES D'OPPOSITION	P. 18>19

>> Budget primitif de l'exercice 2016

Budget primitif de l'exercice 2016		
Budget primitif	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	55 243 375 €	55 243 375 €
Investissement	24 351 597 €	24 351 597 €
Total	79 594 972 €	79 594 972 €

LE BUDGET GÉNÉRAL de la commune s'équilibre (investissement et fonctionnement cumulés) à **79 594 972 €**, y compris la part revenant au Territoire ParisEstMarne&Bois (lire page 4). La section de fonctionnement s'équilibre à **55 243 375 €** ; la section d'investissement s'équilibre à **24 351 597 €** ■

>> Le vote du budget 2016

LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL a été voté en séance du Conseil municipal le 14 avril 2016. Il a été adopté par :

- 29 voix pour (EANV),
- 1 abstention sauf pour les chapitres 76, 77, 042, 002 votés pour (NEPN),
- 3 voix contre (APN),
- 3 voix contre sauf pour le chapitre 73 : 2 contre 1 abstention et le chapitre 002 : 3 voix pour (PSN) ■

>> Fiscalité municipale

LES TAUX DE FISCALITÉ municipale ont été maintenus au même niveau que l'an dernier. Sur les feuilles d'imposition que recevront les contribuables à l'automne 2016, ces taux seront cumulés avec ceux du Territoire (lire p. 4).

Taux des taxes locales communales	2015	2016
Taxe d'habitation	15,99 %	15,99 %
Foncier bâti	19,72 %	19,72 %
Foncier non bâti	71,95 %	71,95 %

- **Vote du conseil municipal** : 29 voix pour (EANV), 1 abstention (NEPN), 6 voix contre (APN, PSN).

Les bases fiscales fixées par la loi de Finances 2016

Le taux de revalorisation des bases communales a été fixé par la loi de Finances 2016, votée par le Parlement, à 1,01%. Le produit de la fiscalité attendue s'élève à 23 375 854 € pour la commune et à 5 922 596 € pour la part reversée au Territoire.

Abattements TH (2015)	Taux accordés	Nbre de foyers concernés
Abattement général à la base	15 %	14 247
Abattement pour charges de famille		
1 et 2 personnes	15 %	7 686
3 personnes et plus	25 %	910
Abattement faibles revenus	10 %	1 147
Abattement spécial handicapé	10 %	26

Les dispositifs d'abattement de la taxe d'habitation

Les allègements de fiscalité diminuent la charge d'impôts des ménages. Ils s'appliquent sur la valeur locative brute figurant sur la feuille d'imposition à la taxe d'habitation. Des abattements supplémentaires sont accordés aux familles ayant plusieurs personnes à charge, aux personnes ayant de faibles revenus et aux personnes handicapées ■

* L'ensemble des chiffres de ce document ne mentionne pas les centimes.

>> Budget 2016

un contexte difficile, nos engagements tenus



LA POURSUITE du désengagement de l'État vis-à-vis des collectivités locales* et la réforme des institutions avec ses incertitudes, rendent de plus en plus difficile l'exercice budgétaire et imposent - encore plus que par le passé - une gestion attentive, responsable et raisonnée des finances. **Malgré ce contexte, le budget 2016 voté en avril par le conseil municipal respecte les engagements de la municipalité**, tant au plan de la qualité du service public et du cadre de vie, qu'à celui des aménagements et investissements nécessaires à la vie quotidienne des Nogentais d'aujourd'hui et de demain.



Un sondage récent, réalisé à la suite des nombreuses interventions des maires auprès de nos gouvernants, indique que les Français pensent en majorité que les collectivités locales font des dépenses inutiles et qu'elles pourraient en supprimer. Lesquelles ? **Quels seraient les choix ?** Diminuer les prestations périscolaires qui nous ont été imposées par l'État ? Remettre en cause la restauration scolaire, qui n'est pas une compétence obligatoire des communes ? Supprimer des activités sportives ou culturelles ? Supprimer des subventions aux associations ? Ne plus avoir d'exigence envers la propreté de la ville et son environnement ? Ne plus assurer la sécurité de proximité... ?

À Nogent, ce sont des choix que nous nous refusons de faire. Cela ne nous empêche pas - grâce à un travail conjoint des élus et des services municipaux sous couvert d'un contrôle de gestion - de travailler à l'optimisation des services et de mettre en place les outils et méthodes nécessaires pour réduire nos dépenses de fonctionnement, notamment par le non remplacement systématique des départs des employés communaux et par le développement du numérique au service des habitants, dont le portail famille qui sera mis en ligne en septembre. Nous avons déjà obtenu des résultats significatifs, qui n'apparaissent pas à première vue, car nous avons dû intégrer les dépenses (et les recettes s'y afférant) du Territoire ParisEstMarne&bois qui succède à la Communauté d'agglomération.

La mise en place du Territoire, dont les compétences sont encore à définir en partie, a demandé au service financier de notre ville un travail inhabituel et difficile**. La préparation du budget, qui s'effectue au dernier trimestre de l'année précédente, a été impactée par la naissance du Territoire au 1^{er} janvier 2016, avec des données parfois imprécises et des circuits budgétaires complexes issus de la loi NOTRe promulguée l'été dernier.

En matière d'investissement, nos résultats 2015 ont permis de maintenir la construction du Stadium Christian Maudry, dont la réalisation commencera cette année rue Jean Monnet, et qui est très attendu des sportifs nogentais. Sa mise en service est programmée pour le premier semestre 2018. Cet aménagement, qui remplacera le gymnase Gallieni vétuste qui n'est ni aux normes de compétitions sportives, ni aux normes d'accessibilité, offrira des espaces de pratique sportive plus importants (un terrain principal avec des gradins pour les spectateurs, un second terrain d'entraînement, un mur d'escalade, les locaux annexes nécessaires). Cet équipement, économe en énergie, apportera un nouveau souffle au sport nogentais et au sport scolaire. L'aspect convivial des locaux a été pris en compte dans le projet choisi à l'unanimité par le jury, parmi cinq candidatures, choix que la commission d'appel d'offres et le conseil municipal ont confirmé. Les travaux commenceront cet été.

Dans les années à venir, quelles que soient les difficultés que génère la crise économique, sociale et financière de notre pays, nous réaffirmerons notre volonté d'agir à notre niveau et de poursuivre nos efforts au service de toutes les générations, pour conserver un certain "modèle nogentais" afin que notre ville reste celle du *Bien vivre à l'est de Paris* ■

Jacques J.P. MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne

Président du Territoire ParisEstMarne&Bois

Philippe GOYHÉNÈCHE

Adjoint au maire

Délégué aux Finances

>> Le budget 2016 et l'entrée dans le nouveau Territoire

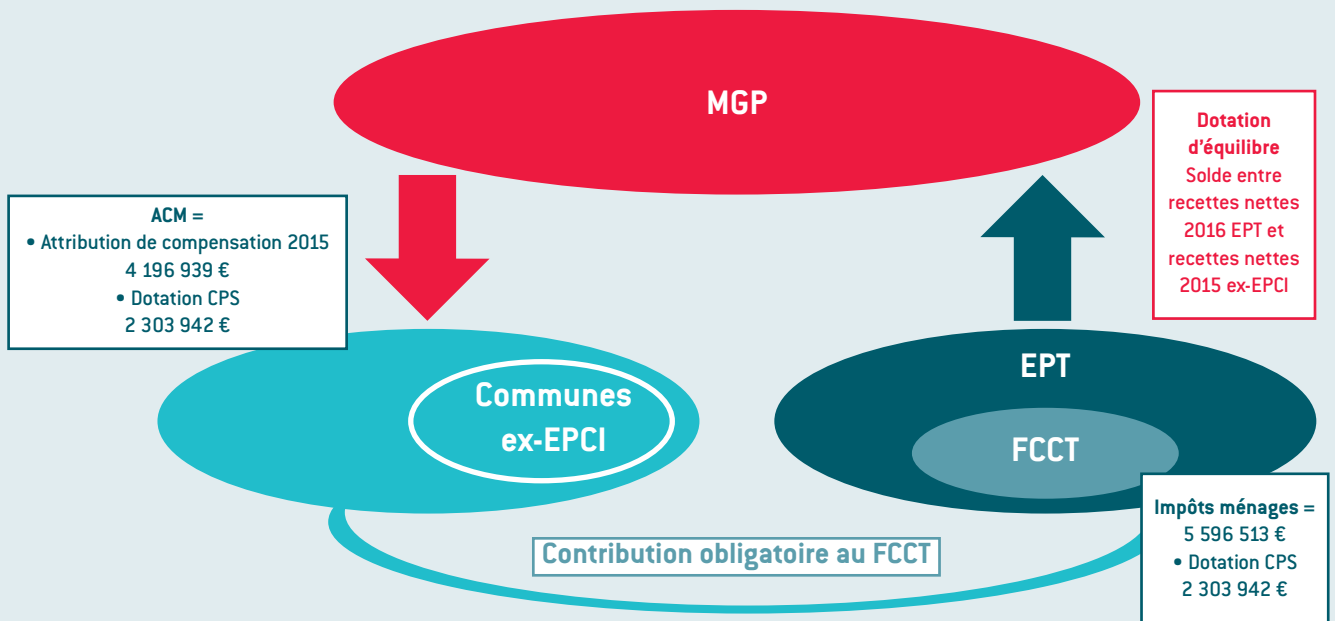
LE 1^{ER} JANVIER 2016, la Ville de Nogent a rejoint l'établissement public territorial (EPT) ParisEstMarne&Bois composé de 13 communes, la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne (CAVM) étant supprimée à cette date et absorbée par l'EPT.

Cela impacte la présentation du budget (mais non la fiscalité due par les contribuables) car l'EPT n'a pas de fiscalité propre, alors que la CAVM qui était un EPCI était gérée de manière autonome. Pour organiser et assurer le financement

des compétences des EPT, le législateur a élaboré une architecture des flux financiers entre la MGP, l'EPT et les communes (voir schéma). Concrètement, cela veut dire que les taux de fiscalité locale qui, en 2015 étaient présentés séparément (commune / CAVM), sont regroupés en un taux unique en 2016 ■

	Taux Ville 2015	Taux CAVM 2015	Taux unique 2016
Taxe d'habitation	15,99 %	7,80 %	23,79 %
Foncier bâti	19,72 %	-	19,72 %
Foncier non bâti	71,95 %	2,08 %	74,03 %

Flux financiers entre La Métropole du Grand Paris (MGP), les communes ex-EPCI et les EPT



En 2016, la neutralité budgétaire est assurée

- La part de la dotation de compensation attribuée par la MGP, en lieu et place de la CAVM, est égale à celle perçue en 2015 : 4 196 839 €.
- Le montant de compensation de la part salaire perçue antérieurement par la CAVM s'élève à 2 300 000 €.
- La part de fiscalité 2015 prélevée par la CAVM, majorée du coefficient d'actualisation des valeurs locatives s'élève en 2016 à 5 600 000 €.

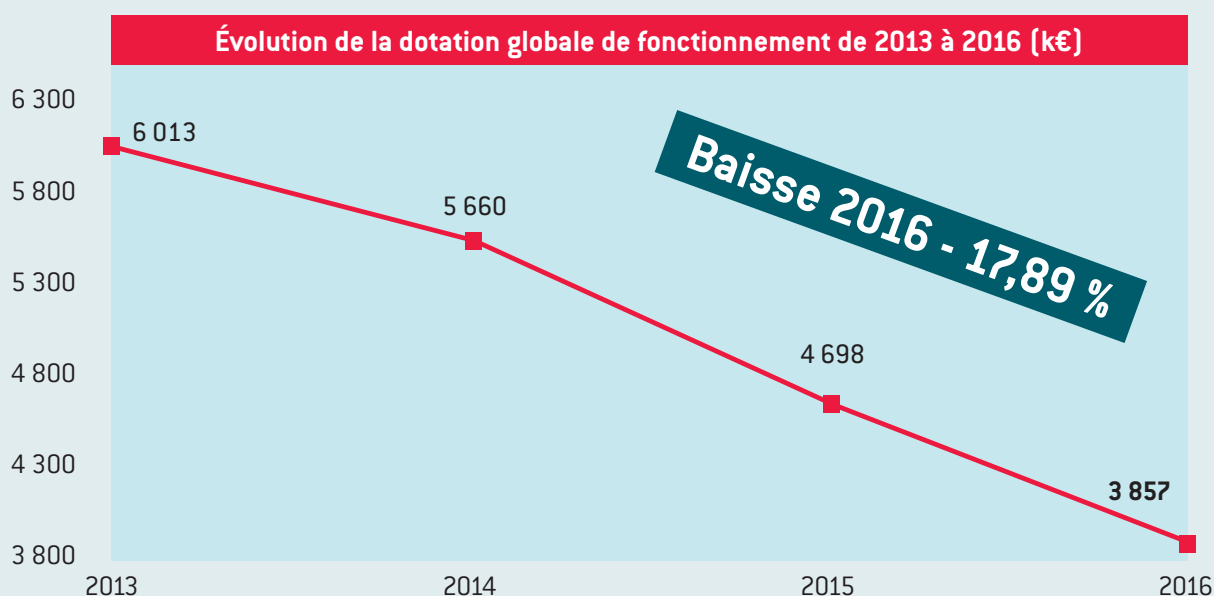
Le produit supplémentaire perçu par la collectivité est reversé au Territoire sous la forme d'un Fonds de compensation des Charges Transférées (FCCT) auquel s'ajoute la part de compensation salaire versée par la MGP. L'ensemble des flux financiers afférents à ce dispositif s'équilibre en dépenses et en recettes ■

>> L'État asphyxie les collectivités locales

Nouvelle baisse des dotations de 840 517 €

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Ce n'est pas une subvention, mais le financement pour l'exécution de compétences que l'État a transféré aux collectivités dans le cadre des lois de décentralisation en 1982. Les mesures prises par le gouvernement dans le cadre du redressement des comptes publics confirment la baisse des dotations engagée depuis quatre ans : - 353 000 € en 2013, - 962 000 € en 2014, - 1 073 000 € en 2015 et - 840 517 € en 2016, soit une perte cumulée de 3 528 517 000 €.

Si l'on ajoute les charges supplémentaires imposées par l'État à la commune, tel le fonds de péréquation inter-communal et communal d'Île-de-France, d'un montant de 415 000 €, cela pénalise encore plus les possibilités budgétaires de la commune ■



L'association des Maires de France tire la sonnette d'alarme

FIN AVRIL, les associations du bloc communal* réunies à l'AMF (le maire de Nogent siégeant au comité directeur) ont alerté le gouvernement, demandant l'abandon de la dernière tranche de baisse des dotations de l'État prévue en 2017.

Le double mouvement de baisse des dotations et le transfert unilatéral de dépenses par l'État vers les collectivités locales, conduit au bord du déséquilibre bon nombre d'entre elles. Certaines sont contraintes de réduire les services à la population, de limiter les investissements ou d'augmenter la pression fiscale.

Les associations du bloc communal, acceptent le principe d'une contribution des collectivités locales à la réduction des déficits publics, mais alertent à nouveau les pouvoirs publics sur le caractère insoutenable et inéquitable du plan pluriannuel de l'État et invite ses dirigeants à entendre l'inquiétude légitime des élus locaux contraints de réduire leur soutien à la cohésion sociale et au développement économique ■

*AMF, APVF, France urbaine, ADCF, Villes de France, AMRF

>> Les grandes lignes du budget de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

LES RESSOURCES DE LA VILLE de Nogent-sur-Marne proviennent de la fiscalité, des dotations de l'État, du concours financier de la CAF et d'autres organismes, du produit des services et autres recettes et de la reprise anticipée des résultats de l'année précédente.

LA FISCALITÉ

Lire page 2. Produit attendu de la fiscalité locale : 23 375 854 € pour la commune et 5 922 596 € pour la part reversée au Territoire.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT VERSÉE PAR L'ÉTAT

Lire page précédente. La DGF est fixée à 3 857 654 € en diminution de 17,89 % par rapport à 2015 et représente 6,98 % des recettes de fonctionnement.

LES AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Elles proviennent principalement de la Caisse d'allocations familiales (petite enfance, centres de loisirs-découverte, jeunesse), du Département qui contribue à l'activité

**Le budget de fonctionnement 2016
Commune + part EPT
55 243 375 €**

des associations (et qui a d'ores et déjà annoncé la fin de cette aide pour 2017), de l'État pour le recensement de la population, les titres sécurisés et les différentes exonérations comme celle de longues durées concernant le foncier bâti des logements sociaux, entre autres, pour un total de 2 590 142 €.

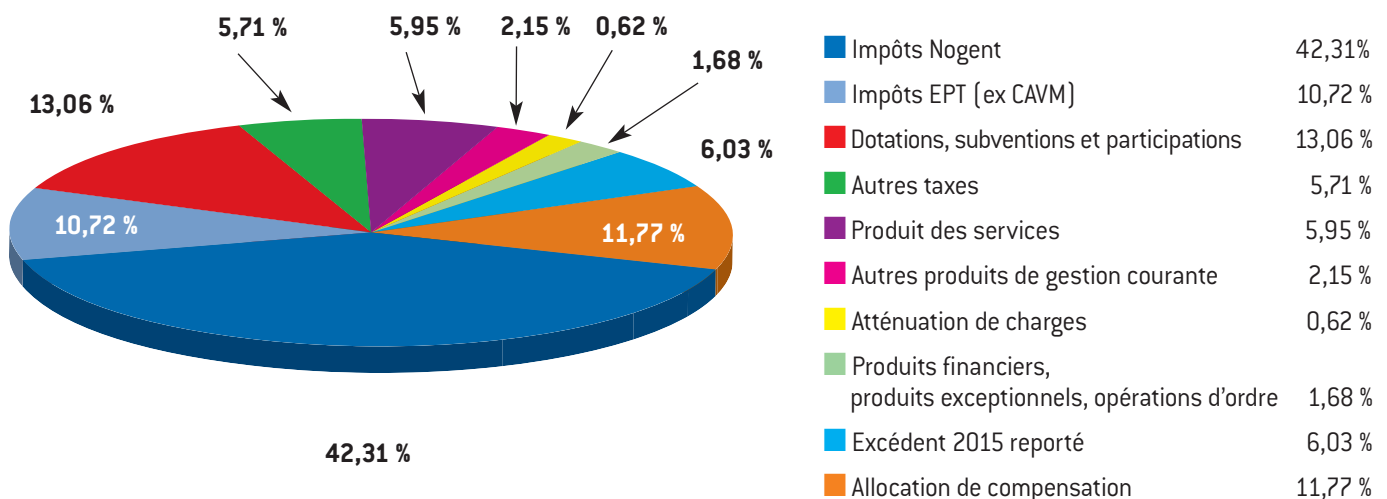
LES TAXES

Entrent dans cette catégorie les droits de mutation, la compensation de la MGP, la taxe sur l'électricité et les droits de voirie.

Les droits de mutation

La taxe additionnelle aux droits de mutation correspond aux taxes sur les transactions immobilières. Elles représentent 4,34 % des recettes de fonctionnement et fluctuent en fonction de la situation économique et du

Répartition des recettes de fonctionnement



marché de l'immobilier. La somme prévisionnelle inscrite au budget est de 2 400 000 €.

La compensation métropolitaine

La part de la dotation de compensation attribuée par la MGP, en lieu et place de la CAVM, s'élève à 4 196 839 €.

Autres taxes

La taxe sur la consommation d'électricité instituée par la loi NOME de 2010 est calculée sur les KWh consommés. Elle est collectée par le SIPPAREC au profit de la collectivité. Le produit estimé pour 2016 est de 600 000 €.

Les droits de voirie et d'enseignes sont estimés à 150 000 €.

L'EXCÉDENT 2015 REPORTÉ

Comme lors des budgets primitifs précédents, les résultats constatés de l'année précédente ont été repris par anticipation. Au 31 décembre 2015, la Ville de Nogent affichait un résultat comptable de 4 291 620 €.

L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 5 307 641 €, sur cette somme 1 976 000 € ont été affectés à l'investissement, le solde de 3 331 632 € étant porté sur la section de fonctionnement dont il représente 6,03 % ■

Budget de fonctionnement et vie quotidienne



Anniversaire de la bataille de Verdun, avec les élèves de l'école Léonard de Vinci.



La fête de la musique au théâtre d'eau Charles Trenet.



Les centres de loisirs-découverte pendant les vacances scolaires.



Nogent, ville sportive, accueille le semi-marathon du Val-de-Marne.



Vue du jardin Legendre-Chéron.



Le déjeuner annuel des seniors au Pavillon Baltard.



Intervention de la police municipale dans les écoles pour lutter contre le harcèlement.



Une Nuit des Musées 2016 très intergénérationnelle.



Exposition d'art contemporain (J. Soyer - G. Goupy) au Carré des Coignard.

Les dépenses de fonctionnement

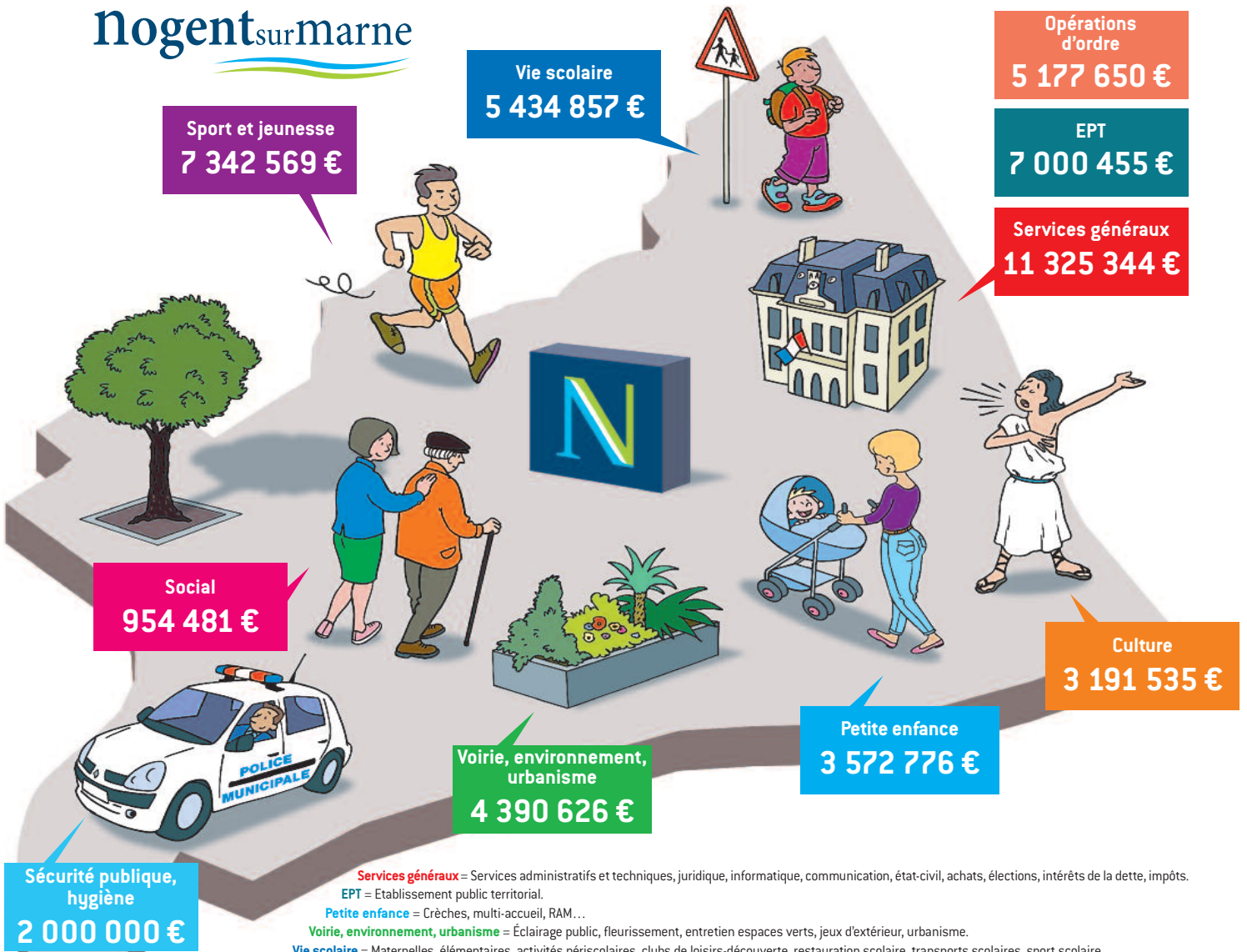
**Le budget de fonctionnement 2016 :
(incluant le financement de l'EPT)
53 243 375,22 €**

LES DÉPENSES inscrites au budget de fonctionnement 2016 comportent pour la première fois la part de Nogent sur les dépenses du territoire ParisEstMarne&Bois, ainsi que le FPCI (fonds de péréquation intercommunal), précédemment versé par la CAVM, d'un montant de 414 998 € et le prélèvement pour redressement des comptes publics de 767 592 €.

Pour la part communale tout en veillant au maintien de la qualité des services à la population, des efforts ont été réalisés pour diminuer les charges de fonctionnement grâce à une mutualisation des services et des marchés publics optimisés ■

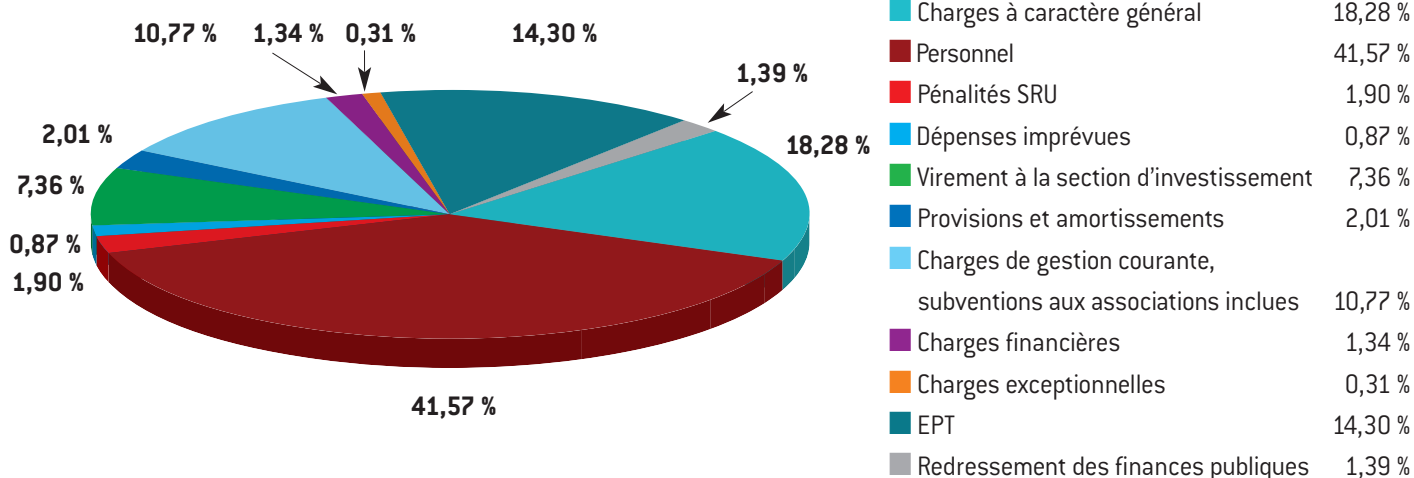
Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction (frais de personnel et subvention du CCASinclus*)

Nogent sur marne



Services généraux = Services administratifs et techniques, juridique, informatique, communication, état-civil, achats, élections, intérêts de la dette, impôts.
EPT = Etablissement public territorial.
Petite enfance = Crèches, multi-accueil, RAM...
Voirie, environnement, urbanisme = Éclairage public, fleurissement, entretien espaces verts, jeux d'extérieur, urbanisme.
Vie scolaire = Maternelles, élémentaires, activités périscolaires, clubs de loisirs-découverte, restauration scolaire, transports scolaires, sport scolaire...
Sécurité, hygiène = Actions de prévention, ilotage.
Sport et jeunesse = Équipements sportifs, Centre nogentais d'initiation sportive, Pôle jeunesse, MJC...
Culture = Musée, bibliothèque, conservatoire de musique, théâtre, expositions, manifestations.
Social = Subvention au CCAS, autres aides sociales dont actions seniors, logements d'urgence.

Répartition des dépenses de fonctionnement

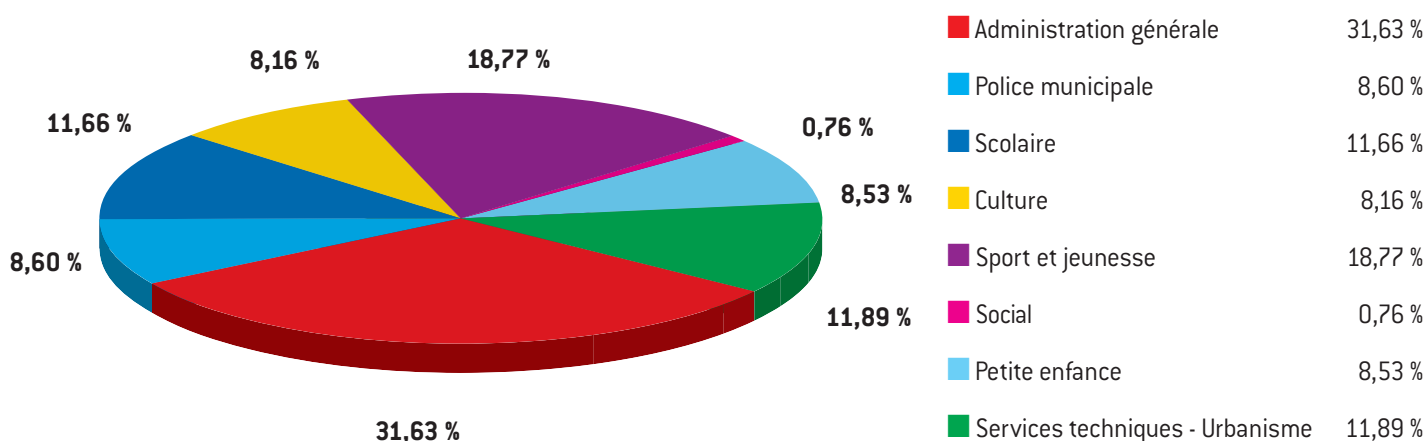


Une partie des recettes de fonctionnement est prélevée pour alimenter les investissements. Ce versement s'élève en 2016 à 4 067 592 € soit 7,36 %.

> Les charges de personnel

LA DÉMARCHÉ de modernisation et d'optimisation des services, qui a débuté il y a trois ans, porte progressivement ses fruits, elle a permis d'identifier des axes prioritaires. Cette année malgré les augmentations liées aux revalorisations salariales, les charges de personnel (22 852 836 €) ont diminué de 2,72 % par rapport à l'ensemble des dépenses. Les effectifs de la collectivité comptent 530 agents dont 388 titulaires ■

La répartition par secteurs d'activités*



* Cette répartition est calculée sur la masse salariale



> Les subventions aux associations

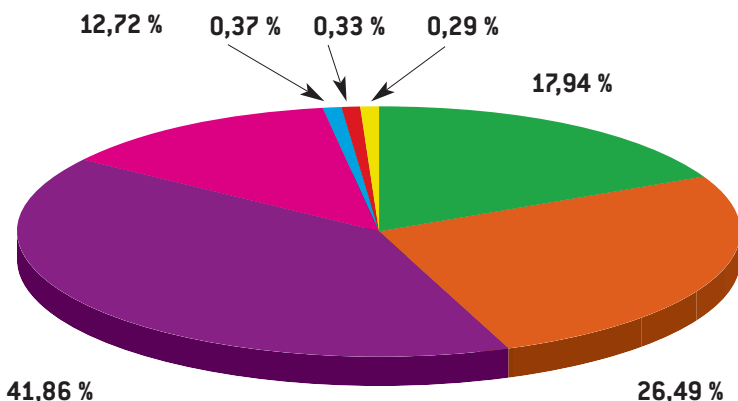


LA VIE ASSOCIATIVE à Nogent est intense et dynamique, elle contribue au développement des liens sociaux et permet au plus grand nombre de pratiquer des activités dans des domaines variés : éducation, sport, culture, solidarité... La Ville, depuis des années, apporte un soutien important au milieu associatif local par une contribution financière, à laquelle s'ajoutent des mises à disposition gratuites d'équipements sportifs et collectifs, de salles, de bureaux, de prêt de matériels et d'aides logistiques.

Dotations financières 2016 aux associations : 1 036 855 €

La municipalité a souhaité poursuivre ses efforts envers le milieu associatif, malgré les restrictions budgétaires, en s'appuyant sur le nombre d'adhérents, les immobilisations financières et l'objectif développé au profit des Nogentais, avec une attention particulière pour ceux qui œuvrent au profit des plus démunis, souvent en rupture sociale ■

Répartition des subventions par activités *



■ Associations à caractère culturel	17,94 %
■ Associations à caractère sportif	26,49 %
■ Associations à caractère social	41,86 %
■ Associations à caractère éducatif	12,72 %
■ Associations à caractère patriotique	0,37 %
■ Autres associations	0,33 %
■ Association sport scolaire	0,29 %

* Hors subventions départementales.

> Les subventions aux établissements publics et délégataires

LA VILLE APPORTE UN SOUTIEN FINANCIER aux établissements publics : Centre communal d'action sociale et La Scène Watteau/Pavillon Baltard. Les délégations de service public accordées pour la gestion du Centre nautique

et pour celle des structures petite enfance (*Le Jardin des Lutins, Mandarine, Le Moulin de Beauté*) sont assorties de contraintes pour service public dont le coût est supporté contractuellement par la Ville.

3 169 630 € EN 2016

- Centre communal d'action sociale : 856 000 €.
- La Scène Watteau-Pavillon Baltard : 600 000 €.
- Centre nautique : 881 630 € (accueil gratuit des scolaires, des associations Nogent natation et les Dauphins de Nogent...).
- Structures petite enfance : 832 000 €.



>> Investir pour le Nogent d'aujourd'hui et de demain

LES INVESTISSEMENTS programmés répondent aux besoins actuels et futurs des Nogentais en matière d'équipements et de cadre de vie. En 2016, l'investissement majeur concerne le stadium Christian Maudry, qui sera construit rue Jean Monnet et remplacera le gymnase Gallieni qui n'est pas aux normes pour les compétitions et l'accessibilité.

Les recettes d'investissement

LES RESSOURCES PROPRES DE LA VILLE

La gestion rigoureuse du budget permet de financer l'investissement à hauteur de 16,70 % sur les recettes propres de la commune. Cet autofinancement est le versement effectué du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement (4 067 592 €) auquel s'ajoute le prélèvement sur l'excédent 2015 d'un montant de 1 976 009 €.

LES SUBVENTIONS

Ces subventions proviennent de l'État, de la Région et du Département, selon les équipements.

Autres : amendes de police, aménagement du stationnement : 180 000 €.

LES CESSIONS IMMOBILIÈRES

- 40, rue Marceau : 610 000 €
- 6, rue Hoche : 3 000 000 €



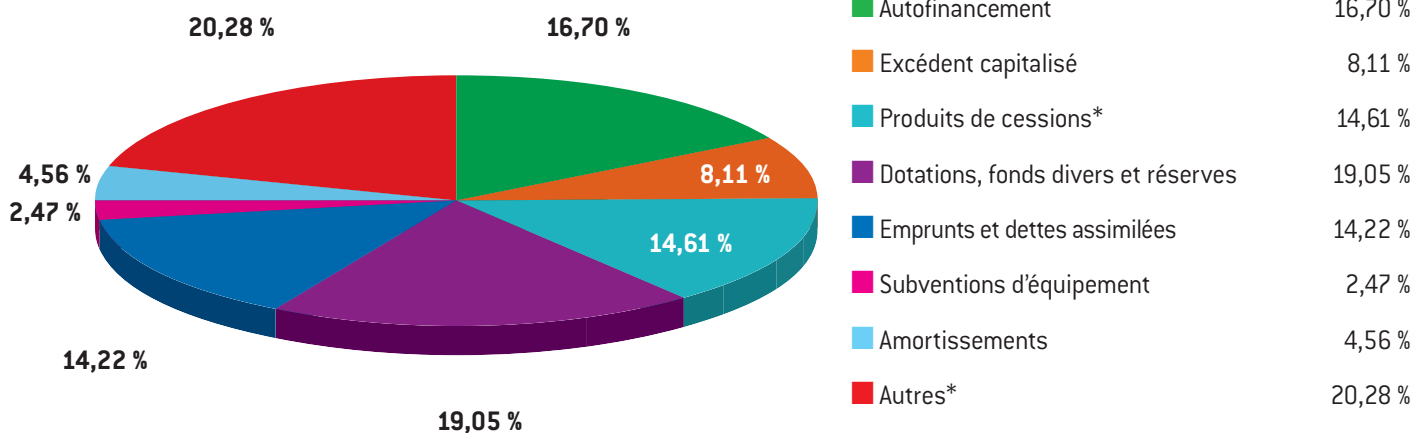
- 41, rue des Héros Nogentais : 184 000 €
- 84, rue de Plaisance : 303 740 €

LES EMPRUNTS

Pour les opérations 2016 : 3 463 000 €.

AUTRES RECETTES

Elles proviennent de dotations et subventions tels le fonds de compensation de la TVA (1 500 000 €), la dotation départementale globale d'investissement (DDGI) dont l'annonce de suppression est faite pour l'an prochain, des taxes d'urbanisme.

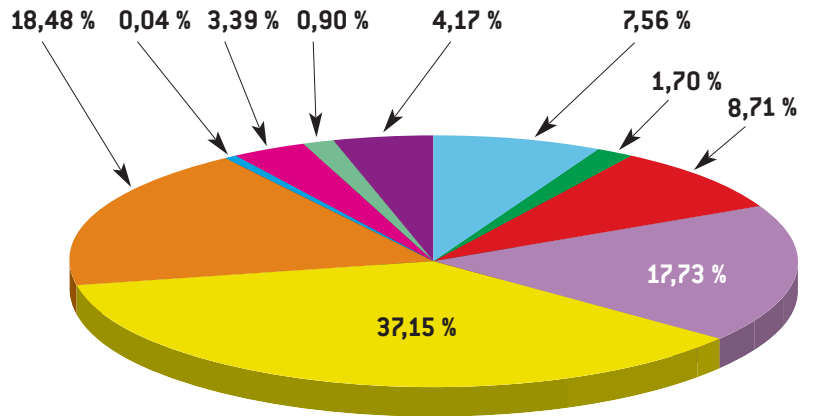


* dont écriture de régularisation Nogent-Baltard

Les dépenses d'investissement

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT se composent principalement des travaux, des études et logiciels, des acquisitions (réserves foncières, véhicules, mobilier...), du remboursement de la dette en capital, des dépôts et cautionnements versés.

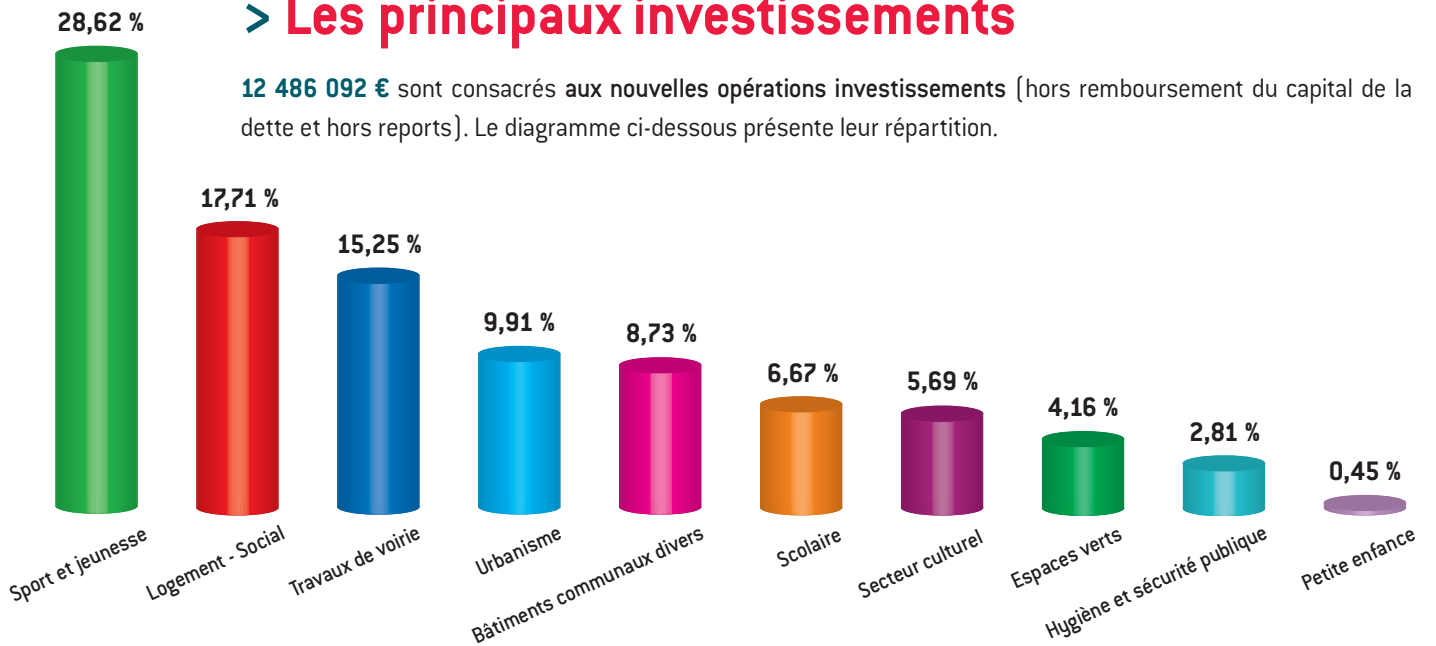
Remboursement de la dette en capital	7,56 %
Logiciels et études	1,70 %
Subventions d'équipement versées	8,71 %
Immobilisations corporelles	17,33 %
Travaux	37,15 %
Autres immobilisations financières*	18,48 %
Travaux pour compte de tiers	0,04 %
Opération d'ordre entre sections	3,39 %
Dépenses imprévues	0,90 %
Résultat N-1	4,17 %



* dont opération de régularisation Nogent-Baltard

> Les principaux investissements

12 486 092 € sont consacrés aux nouvelles opérations investissements (hors remboursement du capital de la dette et hors reports). Le diagramme ci-dessous présente leur répartition.



L'intérieur et le mur d'escalade (dessin)

SPORT ET JEUNESSE : 3 573 400 €

■ Stadium Christian Maudry : 2 950 000 €

C'est dans ce chapitre sport et jeunesse que se situent la construction et l'aménagement du Stadium Christian Maudry, qui comporte un gymnase aux normes avec gradins, un second gymnase associé, un mur d'escalade, un espace type club-house, des vestiaires et locaux techniques. Ce nouvel équipement, permettra à sa mise en service au premier semestre 2018, de donner de l'oxygène à la pratique sportive, de répondre aux normes d'accessibilité et de compétitions. Il permettra aussi l'organisation d'événements sportifs.

- Couverture des terrains de tennis : 350 000 €
- Mise en sécurité des bâtiments sportifs : 115 750 €
- Réhabilitation des gymnases : 80 000 €

Réfections diverses : étanchéité, peintures, menuiseries...

- Achat de matériel de sport : 77 650 €

Acquisition de matériels divers.



La couverture des terrains de tennis améliorera la pratique annuelle

LOGEMENT / SOCIAL : 2 210 000 €

- Logement social : 2 000 000 €

Aide à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux.

- Aide au programme *Habiter mieux* : 30 000 €

Aide aux particuliers pour des travaux d'économies d'énergie.

- Logements d'urgence : 30 000 €

Provision pour travaux.

- Aménagement du 63 rue de Plaisance : 150 000 €

Pour l'installation de l'Entraide et Fraternité nogentaise et la création d'une épicerie sociale.



Les locaux qui seront aménagés rue de Plaisance.

VOIRIE, ÉCLAIRAGE PUBLIC : 1 904 500 €

- Travaux de voirie : 668 000 €

Poursuite du programme pluriannuel de réfection des chaussées et trottoirs.

- Enfouissement des réseaux : 244 500 €

Réseaux France Télécom rue du Général Chanzy, rue Jacques Kablé, rue Edmond Vitry, rue des Défenseurs de Verdun et dernière tranche de la Grande Rue Charles de Gaulle.

Réseaux ERDF et France Télécom avenue Kléber, route de Stalingrad et avenue Victor Hugo.

- Aménagement de trois stations Auto'Lib : 120 000 €

Dans le cadre de la politique de développement durable et de l'agenda 21.

- Réhabilitation de l'éclairage public : 450 000 €

Poursuite du programme pluriannuel de renouvellement de réseaux vétustes, remplacement de candélabres avec pour objectif l'installation de LED qui génèrent d'importantes économies d'énergie, et grosses réparations.

- Lancement d'études et expertises pour travaux à venir : 170 000 €

- Marquage au sol et signalétique : 100 000 €

Poursuite du plan pluriannuel.

- Mobiliers urbains : 71 000 €

- Remplacement de bornes incendie et divers : 81 000 €

BÂTIMENTS COMMUNAUX DIVERS : 1 237 411 €

- Travaux d'accessibilité : 200 000 €

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme pluriannuel de mises aux normes obligatoires des établissements recevant du public, pour l'accès des personnes à mobilité réduite.



Accessibilité P.M.R.

■ **Travaux Hôtel de Ville et annexes : 234 500 €**

Travaux de mise en sécurité, câblage informatique.

■ **Matériel informatique, logiciels et téléphonie : 256 150 €**

■ **Aménagement du cœur de ville : 180 986 €**

Phase 1 : lancement des études et choix de l'opérateur.

■ **Mobiliers et matériels divers : 130 775 €**

■ **Provision pour travaux : 177 000 €**

Mise aux normes électriques, économies d'énergie.

■ **Acquisition de véhicules et grosses réparations : 135 000 €**

Renouvellement du parc automobile des services techniques.

■ **Expertise de dépollution : 10 000 €**

Concerne la rue Marceau.

URBANISME : 1 090 000 €

■ **Réserves foncières : 1 030 000 €**

L'acquisition de terrains permet d'anticiper la réalisation d'équipements publics. C'est le cas cette année par l'achat de l'ancien garage Toscani, rue Paul Doumer, qui ne s'était pas fait l'an dernier et qui permettra de créer un pôle gérontologique venant compléter la maison de retraite médicalisée Lepoutre-Favier et le foyer résidence Le Cèdre, tous deux voisins.

Achat d'une parcelle rue Bauÿn de Perreuse pour créer un nouvel accès au parc Watteau.



Réserve foncière rue Paul Doumer

■ **Extension du réseau d'électrification : 10 000 €**

■ **Études complémentaires PLU : 50 000 €**

SCOLAIRE : 833 000 €

La Ville de Nogent poursuit les travaux d'amélioration des locaux scolaires, pour le bien être des enfants et des enseignants. Parmi ces dépenses, à noter.



Les écoles bénéficient de travaux pluriannuels

■ **Réhabilitation de l'espace Victor Baltard : 320 000 €**

Dans les locaux de l'ancienne école Victor Hugo, la Ville loue désormais des locaux à l'école Montessori. Les travaux d'adaptation sont partagés dans le cadre d'un protocole avec la Ville.

■ **Écoles élémentaires**

- Écoles Paul Bert / Guy Môquet : 40 500 €

■ **Écoles maternelles**

- Maternelle Fontenay : 130 000 €
- Maternelle Gallieni : 27 000 €
- Maternelle Val de Beauté : 78 500 €
- Maternelle Victor Hugo : 105 000 €
- Travaux divers : 99 000 €

Mises en sécurité électrique, incendie et diverses interventions dans les écoles au cours de l'année, relevés de géomètres.

■ **Mobilier scolaire : 32 000 €**

Pour l'équipement de classes et le renouvellement du mobilier scolaire.

SECTEUR CULTUREL : 710 181 €

Parmi ces dépenses, à noter.

■ **La Scène Watteau : 190 000 €**

Remplacement du groupe froid, pose de garde corps.

■ **Musée : 34 200 €**

■ **Pavillon Baltard : 110 000 €**

Remplacement de portes extérieures, sécurité incendie.

■ **MJC Louis Lepage : 81 000 €**

Traitement acoustique.



La salle à insonoriser à la MJC



Le Pavillon Baltard

- **Conservatoire : 36 521 €**
Insonorisation de la salle batterie.
- **Bibliothèque : 80 900 €**
Aménagement de la salle polyvalente.
- **Salle Émile Zola : 80 000 €**
Frais d'études pour surélévation de la toiture.
- **Église Saint-Saturnin : 25 000 €**
Installation d'un éclairage de sécurité.
- **Travaux de mise en sécurité : 42 560 €**

ESPACES VERTS : 519 400 €

Parmi ces dépenses, à noter.

- **Renforcement et remplacement du patrimoine arboré : 97 900 €**

Poursuite du plan de plantation d'arbres, notamment



Les arches du viaduc seront végétalisées

lorsque des sujets doivent être abattus pour dangerosité et de plantation dans les zones à reboiser.

- **Aménagement de jeux extérieurs : 60 000 €**

Dont remplacement des jeux du parc Dagobert.

- **Travaux divers : 301 900 €**

Aménagement engazonné et paysager des pourtours du théâtre d'eau Charles Trenet au port de plaisance.

Aménagement de l'accès au parc Watteau, rue Baujïn de Perreuse.

Aménagement du boulevard Albert 1^{er} et végétalisation des arches du viaduc.

Installation de systèmes d'arrosage intégré.

- **Acquisition de matériels : 59 600 €**

Nécessaires à l'activité du service.

SÉCURITÉ PUBLIQUE : 351 000 €

- **4^{ème} tranche de vidéo surveillance : 306 000 €**

Installations de 13 caméras complémentaires au réseau de vidéoprotection déjà existant et aménagement en conséquence du poste de police.



De nouvelles caméras seront mises en place

- **Acquisition de matériel : 44 500€**

Équipement du poste de police municipale.

PETITE ENFANCE : 56 200 €

- **Travaux divers dans les structures existantes : 43 000 €**

- **Matériels pour les crèches : 13 200 €**

Renouvellement de matériel.

>> Budget annexe des parkings

LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE des parkings a été voté le 14 avril à l'unanimité. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 503 498 €.

INVESTISSEMENT : 1 053 973 €

Les dépenses

828 385 € pour des travaux, l'essentiel étant consacré à la constitution d'une provision pour grosses réparations, dans l'attente de la mise en délégation de service public. 185 588 € sont consacrés au remboursement de la dette en capital.

Les recettes

Proviennent surtout des amortissements de biens mobiliers et immobiliers qui contribuent aux renouvellements des

matériels de péages et aux travaux d'entretien des parcs, et de l'excédent constaté en 2015.

FONCTIONNEMENT : 1 449 525 €

Les dépenses

Les charges de fonctionnement correspondent aux frais de personnel, fluides, contrats, maintenance du matériel, paiement de l'intérêt de la dette et des dotations aux amortissements.

Les recettes

Proviennent du produit du stationnement sur voirie et dans les parcs et par la vente des emplacements restants (après une 1^{ère} tranche de vente en 2015) sous l'espace sportif David Douillet.

>> La dette

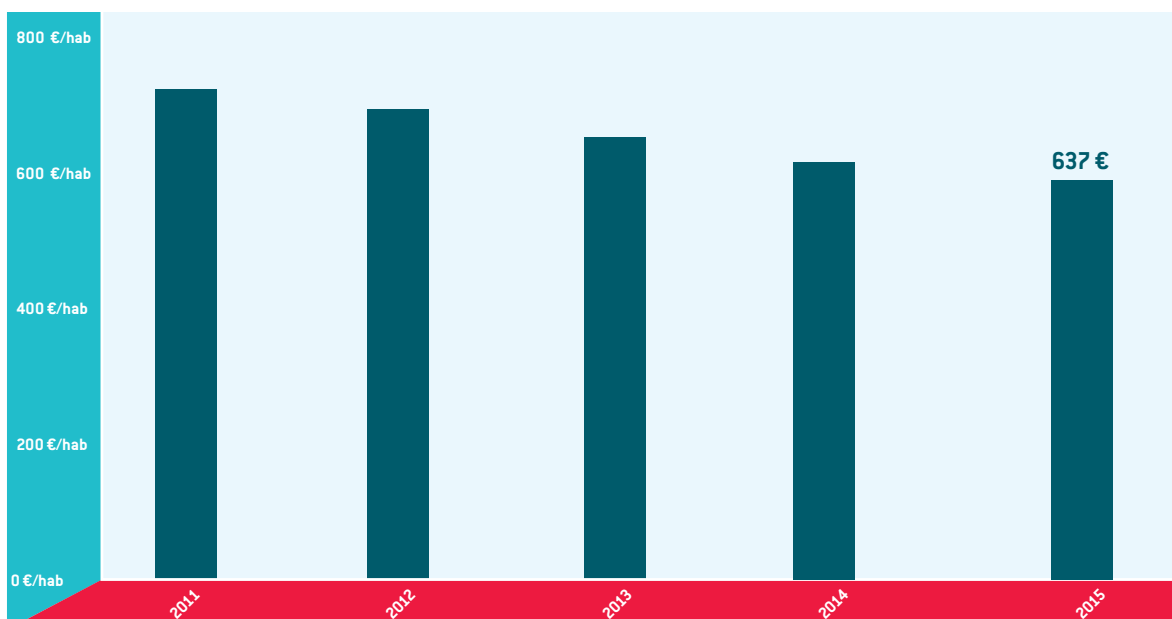
NOGENT, UNE VILLE FAIBLEMENT ENDETTÉE

La Ville de Nogent a emprunté 1 500 000 € en 2015, sans augmenter son encours de la dette qui reste stable. Il est de 19 874 117 € (20 080 902 € en 2014), soit par habitant un montant de 637 €, très inférieur à la moyenne des villes de même strate (1 099 € par habitant).

Un ratio mesure la capacité de désendettement d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité du capital de la dette. Au 1^{er} janvier 2016, il faudrait 5,3 ans pour apurer la dette globale.

La durée moyenne des emprunts contractés est de 12,4 ans, pour un taux moyen de 3,84 %.

Encours de la dette par habitant



En bâtons : encours de la dette par habitant (au 31 décembre).

>> Statistiques financières

Ratios de la Ville de Nogent-sur-Marne	Nogent 2016	* Moyenne
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant <i>Nogent se situe un peu au-dessus de la moyenne.</i>	1 581 €	1 295 €
Produit des impositions directes par habitant <i>Les bases d'imposition sont supérieures à la moyenne, ce qui explique ces chiffres.</i>	738 €	614 €
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 613 €	1 512 €
Dépenses d'équipement brut par habitant	502 €	366 €
Encours de la dette par habitant <i>Ces chiffres démontrent que Nogent est faiblement endettée.</i>	627 €	1 099 €
Dotation globale de fonctionnement par habitant <i>Baisse importante des dotations de l'État.</i>	157 €	284 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement <i>Nogent se situe en dessous de la moyenne.</i>	55,20 %	57,70 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement <i>Le % de Nogent démontre la nécessité d'une reprise anticipée de l'excédent.</i>	102 %	91,9 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	31,13 %	24,20 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement <i>Ces chiffres démontrent que Nogent est faiblement endettée.</i>	0,39	0,73

* Strate de 20 à 50 000 habitants.

>> Expression des groupes d'opposition

Un nouvel élan pour Nogent

Non communiqué

L'alternative pour Nogent

Budget 2016

L'Alternative pour Nogent a voté contre !

Selon un sondage Odoxa réalisé les 12-13 mai 2016, pour 80% des personnes interrogées (30% tout à fait d'accord et 50% plutôt d'accord), leur municipalité jette l'argent par les fenêtres. Ils considèrent qu'ils « font trop de dépenses inutiles ». Un avis partagé à gauche (78%) comme à droite (84%).

Nous le pensons aussi !

Quelques élus, trop rares, ont déclaré que la diminution des dotations de l'État aux collectivités locales peut être une bonne chose car elle oblige les villes, régions et départements à faire des économies.

• Taxe d'habitation 2016

La baisse de l'abattement général de la base de calcul de la taxe d'habitation de 15% à 10% a été votée. A cela s'ajoute l'augmentation de l'assiette de 1,01% prévue par la loi de Finances.

Votre taxe d'habitation augmente cette année. Un couple avec deux enfants verra sa taxe d'habitation **augmenter de près de 7% cette année**.

Notre ville a un niveau de dépenses et d'imposition directe supérieur de 20% à la moyenne des communes comparables.

Les nogentais subissent une fois encore **une sanction fiscale malgré la promesse en 2014 de stabiliser les impôts**.

• Une nouvelle dette = un impôt supplémentaire !

Différents projets fragilisent sérieusement l'équilibre budgétaire : projet du nouveau marché, aménagements publics liés au programme Eiffage, parking du RER A... Sans doute pour y faire face partiellement, la majorité prévoit de pouvoir **emprunter cette année près de 3,5 millions d'euros**.

• Ne pas augmenter les impôts, oui c'est possible !

Un exemple : Valérie PECRESSE qui a entamé pour la région une politique de « chasse aux gaspillages », de « réduction du train de vie » et un « amaigrissement des coûts de fonctionnement ».

Une autre forme de prélèvement est formée par les tarifs de différents services payés par les nogentais. Ainsi le poste des « Redevances, services périscolaires et enseignement » apparaît en **augmentation de 29%** (1,54 millions d'euros budgétés contre 1,19 millions d'euros en 2015).

• Nos propositions

Lors du vote du budget, nous avons demandé :

- l'annulation de l'aménagement d'un accès supplémentaire de la rue Bauyn de Perreuse vers le parc Watteau (462 000 € qui s'ajoutent au coût d'acquisition).
- l'annulation de notre participation à la rénovation du pavillon du Maroc au Jardin tropical (65 000 €) qui appartient à la Ville de Paris.
- le report d'investissements tels que la couverture des terrains de tennis (350 000 €).
- la prise en charge par le vendeur des dépenses liées au diagnostic et à l'expertise de la pollution aux radiations des maisons situées rue Marceau (100 000 €). Nous avons alerté officiellement la majorité de cette pollution avant l'acquisition. Qui paiera leur dépollution ?

Un service public de qualité et la baisse des impôts ne sont pas incompatibles. **Cela commence par une gestion rigoureuse !**

Laurent BODIN, Elisabeth DURANTEL, Dominique FAURE
www.lalternativepournogent.fr alternative.nogent@gmail.com

>> Expression des groupes d'opposition

Progrès et solidarité pour Nogent

Le budget 2016 : un surcroît de pression fiscale pour les Nogentais et un manque d'ambition.

Le budget 2015, comme les Nogentais l'ont constaté, a donné lieu à une augmentation des impôts de plus de 3%, motivé d'après la majorité municipale, par la baisse de la dotation globale de fonctionnement. A l'heure de voter le budget primitif 2016, il faut d'abord effectuer une reprise anticipée des résultats 2015. Et on constate que les excédents du budget de fonctionnement sont très importants, ils couvrent très largement le besoin de financement de la section d'investissement et permettent l'affectation en réserve de près de 2 millions d'euros [ce qui représente trois fois la baisse de la dotation globale de fonctionnement].

Le budget primitif de 2016, tel qu'il a été voté au conseil municipal du 14 avril par la majorité municipale, ressemble fort au budget 2015. S'il n'y a pas de hausse des impôts affichée cette année, la diminution de 5 % de l'abattement général des bases fiscales aura pour conséquence une hausse réelle des prélèvements fiscaux comme l'année dernière, et cela pour un montant d'environ 600 000 euros. Il est vrai que cela ne touchera pas cette année les revenus les plus modestes, mais il s'agit bien d'une nouvelle augmentation de la pression fiscale. Or l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent montre qu'il existe des marges de manœuvre. Certes, la baisse de la dotation globale de fonctionnement est bien réelle, mais son montant, 760 000 euros, aurait pu être compensé s'il n'y avait pas l'amende pour non respect de la loi SRU, qui a encore augmenté cette année et s'élève à plus de 600 000 euros.

Enfin la limitation du recours à l'emprunt, qui fait partie des principes régissant l'élaboration de ce budget, si elle est normale car l'emprunt ne doit pas avoir pour rôle d'équilibrer la section fonctionnement, est plus discutable pour la section investissement. Il serait en effet justifié de financer des investissements qui doivent bénéficier aux Nogentais dans les années futures, et même pendant très longtemps pour certains de ces investissements, alors que les taux d'intérêt sont actuellement très bas et que Nogent n'est pas surendetté.

Cela permettrait d'avoir un budget plus ambitieux, qui ne ferait pas peser une pression fiscale excessive sur les Nogentais, éviterait de faire supporter une rigueur excessive au personnel municipal (suppression de certaines primes) et offrirait les services publics conformes aux besoins des habitants.

Même si tout n'est pas négatif dans ce budget, notamment en ce qui concerne le maintien à un niveau correct des subventions aux associations ou la préservation du secteur culturel qui sert trop souvent de variable d'ajustement à certaines municipalités, le groupe "Progrès et Solidarité pour Nogent" ne pouvait que voter contre ce budget primitif 2016.

Nicolas Leblanc, Amina Yelles, Philippe Cuyaubère



BUDGET 2016



RENSEIGNEMENTS SERVICE FINANCIER

>> Hôtel de Ville - 01 43 24 62 45

Retrouvez les informations sur le budget 2016
sur ville-nogentsurmarne.fr

LA LETTRE DE NOGENT (supplément au Magazine de Nogent n° 102) est éditée par la Ville de Nogent-sur-Marne.
Tél. : 01 43 24 62 00. Rédaction et photographies : service communication.
Directeur de publication : Jacques J.P. Martin.
Création-maquette : Créa'3P - 01 43 24 37 79.
Impression : Imprimerie Le Réveil de la Marne - 03 26 51 59 31.
Tirage : 19 000 exemplaires. Dépôt légal : 1^{er} semestre 2016.

